

CLARINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

CLARINS

société par actions simplifiée
au capital de 154.552.188 €
9 rue du Commandant Pilot
92200 Neuilly-sur-Seine

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLARINS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.3 de l'annexe aux comptes annuels expose la méthode d'évaluation du fonds commercial justifiant sa valeur d'inventaire qui nécessite un test de valeur au moins une fois par an. Nous avons examiné les hypothèses attachées au calcul de la valeur d'inventaire, apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et nous nous sommes assurés que les informations appropriées étaient incluses dans les notes de l'annexe.

Comme indiqué dans les notes 3.6 et 5 de l'annexe aux comptes annuels présentant les règles et méthodes comptables relatives au calcul de la valeur d'inventaire des immobilisations financières, votre société enregistre des dépréciations et des provisions pour risque financier lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la valeur d'utilité. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues concernant le calcul de la valeur d'inventaire des titres détenus par votre société ainsi que des avances de trésorerie liées et nous nous sommes assurés que l'annexe aux comptes annuels présente les informations appropriées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant
Thornton International



Vincent FRAMBOURT

PricewaterhouseCoopers
Audit



Matthieu MOUSSY

CLARINS SAS

BILAN-ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	67 969 483
Concessions, brevets et droits similaires	184 729 039	76 911 143	107 817 895	31 851 556
Fonds commercial	937 673 161	0	937 673 161	937 673 160
Autres immobilisations incorporelles	6 731 198	0	6 731 198	5 326 711
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	1 129 133 398	76 911 143	1 052 222 254	1 042 820 910
Terrains	237 283	0	237 283	237 283
Constructions	15 544 915	7 534 018	8 010 897	2 983 169
Installations techniques, matériel	65 799	63 600	2 200	2 130
Autres immobilisations corporelles	23 281 678	20 793 020	2 488 659	2 456 386
Immobilisations en cours	163 971	0	163 971	3 527 724
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	39 293 647	28 390 637	10 903 009	9 206 692
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	574 897 663	60 071 160	514 826 503	514 866 040
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	8 080	0	8 080	8 079
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	4 777 848	0	4 777 848	14 557 983
TOTAL immobilisations financières	579 683 591	60 071 160	519 612 431	529 432 102
Total Actif Immobilisé (II)	1 748 110 635	165 372 941	1 582 737 694	1 581 459 704
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	834 453	0	834 453	779 434
Clients et comptes rattachés	78 550 283	161 854	78 388 428	39 547 464
Autres créances	86 036 418	251 357	85 785 061	60 009 660
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	164 586 701	413 212	164 173 489	99 557 124
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 112 966	0	1 112 966	6 321 692
TOTAL Disponibilités	1 112 966	0	1 112 966	6 321 692
Charges constatées d'avance	11 764 438	0	11 764 438	13 682 831
Total Actif Circulant (III)	178 298 558	413 212	177 885 347	120 341 081
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	32 143		32 143	39 285
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	14 257		14 257	0
Total Général (I à VI)	1 926 455 594	165 786 152	1 760 669 441	1 701 840 070

CLARINS SAS

BILAN-PASSIF		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	dont versé : 154 552 188	154 552 188	154 552 188
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		164 743 784	164 743 783
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		15 455 219	15 455 218
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	155 889 886	155 889 886
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	530 230 139	527 259 687
TOTAL Réserves		701 575 244	698 604 791
Report à nouveau		218 459 640	53 199 913
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		125 969 619	218 459 640
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		7 062 043	5 656 696
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		1 372 362 518	1 295 217 011
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		0	0
Provisions pour risques		23 516 618	20 995 615
Provisions pour charges		3 709 000	3 139 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		27 225 618	24 134 615
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		131 142 916	39 289 228
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	70 540 825	168 481 690
TOTAL Dettes financières		201 683 741	207 770 918
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		55 242 556	73 946 999
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		59 787 020	53 946 032
Dettes fiscales et sociales		31 500 880	33 548 237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 492 719	11 912 573
Autres dettes		26 065	8 366
TOTAL Dettes d'exploitation		157 049 239	173 362 207
Produits constatés d'avance		2 347 069	1 345 886
TOTAL DETTES (IV)		361 080 048	382 479 011
Ecart de conversion Passif (V)		1 257	9 433
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		1 760 669 441	1 701 840 070

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	27 427 715	179 281 553	206 709 267	202 553 647
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	47 856 800	78 230 008	126 086 808	108 461 995
Chiffres d'affaires nets	75 284 515	257 511 560	332 796 075	311 015 642
Production stockée			0	0
Production immobilisée			2 951 276	4 179 083
Subventions d'exploitation			437 333	280 000
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 771 311	9 948 255
Autres produits			124 963 988	97 911 288
Total des produits d'exploitation (I)			465 919 984	423 334 268
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			133 596 015	135 235 078
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			139 636 959	141 422 873
Impôts, taxes et versements assimilés			4 819 384	4 864 613
Salaires et traitements			55 497 638	55 334 256
Charges sociales			28 131 804	27 210 348
Dotations d'exploitation		Dotations aux amortissements	28 616 476	24 311 291
		sur immobilisations dont montant de l'amort. du fonds de commerce	0	0
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	251 357	3 157 151
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 395 344	5 557 312
Autres charges			84 931 373	82 772 990
Total des charges d'exploitation (II)			485 876 351	479 865 912
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-19 956 368	-56 531 645
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			174 458 353	139 215 590
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			295 329	336 714
Autres intérêts et produits assimilés			2 341 830	2 143 512
Reprises sur provisions et transferts de charges			6 020 449	493 229
Différences positives de change			16 306	5 687
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	24 556
Total des produits financiers (V)			183 132 267	142 219 288
Dotations financières aux amortissements et provisions			19 539 538	7 063 986
Intérêts et charges assimilées			10 388 043	12 854 762
Différences négatives de change			23 064	10 561
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	17 967
Total des charges financières (VI)			29 950 645	19 947 276
RÉSULTAT FINANCIER			153 181 622	122 272 012
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			133 225 254	65 740 367

CLARINS SAS

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 231	255 149 588
Reprises sur provisions et transferts de charges	35 558	56 262
Total des produits exceptionnels (VII)	77 788	255 205 850
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	322 139	8 346
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	26 225	95 320 771
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 440 904	1 567 508
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 789 268	96 896 625
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 711 480	158 309 225
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	6 434 700	6 273 621
Impôts sur les bénéfices (X)	-890 544	-683 670
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	649 130 039	820 759 412
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	523 160 420	602 299 772
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	125 969 619	218 459 640

GROUPE CLARINS
CLARINS SAS

Notes
sur les états financiers au
31/12/2024

Les comptes annuels présentés dans ce rapport concernent la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, soit un exercice de 12 mois et ont donc été établis sur une durée comparable à l'exercice 2023.

1. FAITS MARQUANTS

1.1. OPERATIONS JURIDIQUES

a. En date du 3 avril 2024, la Société, en qualité d'associé unique de la société myBlend (449 848 803 RCS Nanterre) a souscrit à 195.000 actions nouvelles de 100 euros chacune émises au pair par la société myBlend, et a ainsi libéré en numéraire l'intégralité de l'augmentation de capital ainsi souscrite, soit un montant de 19.500.000 €uros. Le capital de la société myBlend a ensuite été réduit du même montant, de sorte que la Société a continué à détenir 10.000 actions de la société myBlend de 100 € chacune

b. qu'en date du 17 septembre 2024, la Société a adhéré au contrat de cash pooling notionnel multidevises régi par le droit néerlandais conclu en date du 2 septembre 2024 entre Factofinance SA, en qualité d'agent, et, J.P. Morgan

1.2. ACTIVITE AVEC LA RUSSIE

L'activité de notre filiale en Russie a été fortement impactée depuis le début du conflit russo-ukrainien en février 2022. Cependant, notre filiale dispose d'une trésorerie suffisante pour se maintenir sur les 12 prochains mois. Dès lors, la valeur de la participation, détenue pour 60% dans cette filiale par Clarins SAS a été maintenue à sa valeur historique de 4,8M€ dans les comptes de notre société au 31.12.2024.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les frais d'augmentation de capital sont portés en diminution des primes d'émission pour leur montant net.

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations. Un amortissement exceptionnel peut être enregistré lorsque la durée d'utilisation s'avère inférieure à la durée d'utilisation initiale.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement engagés sur des projets informatiques majeurs sont portés à l'actif dès lors que le produit ou le procédé développé est jugé techniquement viable et que la Société dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement. Ces frais comprennent les frais spécifiques engagés pour le développement des projets, et le cas échéant, les frais de personnel direct si la Société est en mesure de les estimer de façon fiable.

Ils sont amortis linéairement sur 5 ans à partir du fait générateur des avantages économiques futurs. Des tests de dépréciation sont réalisés à la clôture en cas d'indice de perte de valeur.

Les montants engagés pour le paramétrage du nouvel ERP ont été capitalisés et amortis sur 10 ans compte tenu de l'ampleur du projet qui n'a pas vocation à être renouvelé avant cette période. Conformément à la première application du règlement ANC n°2023-5, les frais de développement ont été reclassés en solutions informatiques à leur Valeur Nette Comptable à l'ouverture de l'exercice et amortis sur la durée d'utilisation résiduelle

Les autres solutions informatiques et les licences sont amorties linéairement sur une période de 1 à 5 ans.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

3.3. FONDS COMMERCIAL

Consécutivement à la fusion par voie d'absorption de la société Clarins par la société Financière FC (devenue Clarins SAS) le 30 décembre 2011, un mali technique de fusion de 937 673 K€ a été enregistré.

Ce mali a été inscrit en immobilisations incorporelles et affecté, extra-comptablement, pour sa totalité, au fonds commercial de Clarins.

Conformément au règlement ANC 2015-06 la société a affecté les malis techniques de fusions aux actifs sous-jacents auxquels ils se rapportent. A l'actif du bilan, les malis techniques sont classés dans la même rubrique que les actifs auxquels sont affectés (immobilisations incorporelles, corporelles, financières ou actif circulant, le cas échéant). Ils sont amortis, dépréciés, sortis du bilan selon les mêmes modalités que lesdits actifs sous-jacents.

Pour le mali de fusion dégagé en 2011 (937 673 K€ de valeur brute non amorti ni déprécié), la société Clarins a conservé l'affectation initiale. Le mali est ainsi affecté comptablement intégralement au fonds commercial.

Le mali affecté au fonds commercial n'est pas amorti en application de la présomption (prévue par le Plan comptable général) selon laquelle sa durée d'utilisation n'est pas limitée.

Conformément aux modalités de dépréciation des fonds commerciaux, un test de dépréciation est réalisé tous les ans afin d'identifier une éventuelle perte de valeur entraînant le cas échéant une dépréciation. Le calcul de la valeur d'inventaire du fonds commercial est fondé sur une évaluation basée sur une approche multicritères intégrant notamment la valeur de marché qui serait appréciée par référence à des transactions

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée en premier lieu selon la situation nette de la filiale ou des filiales détenues par des holdings.

Une seconde approche peut être nécessaire lorsque la situation nette ne reflète pas la valeur de l'entreprise. Dans ce cas une évaluation est réalisée à partir de la méthode des cash-flows actualisés.

Les Autres Immobilisations financières comprennent aussi les dépôts à terme ne pouvant être remboursés dans un bref délai.

3.7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par la valeur à dire d'expert pour les actions propres et par la cotation à la date de clôture pour les autres placements.

3.8. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction des risques encourus, une provision pour dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

3.9. FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés à l'actif en charges à étaler et sont amortis sur la durée de l'emprunt.

3.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat d'approvisionnement conclu avec la société Laboratoires Clarins qui détient les stocks destinés à Clarins SAS, il est estimé :

- une provision pour mévente évaluée sur le risque d'écoulement des produits stockés sur le site industriel ;
- une provision à rotation lente qui évalue le risque de non-utilisation des stocks non mouvementés.

3.11. OPERATIONS EN DEVISES ET COUVERTURES DE CHANGE

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en "Ecart de conversion".

Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes, créances et éventuels instruments financiers sur les opérations commerciales, appréciée par devise, fait apparaître une perte latente, une provision pour perte

de change latente est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.

Les disponibilités sont converties au cours de clôture en contrepartie du résultat financier.

Les éventuels prêts en devises sont convertis au cours de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat financier. Si par devise, la position nette des pertes et gains sur les prêts et les instruments financiers associés donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est constatée en résultat financier.

L'ensemble de la fabrication des produits étant situé en France, l'exposition de la société au risque de change existe essentiellement sur les ventes en devises étrangères de la société à ses filiales de distribution et à ses agents exclusifs étrangers.

La société a mis en place un contrat d'affacturage qui porte sur la quasi-totalité des créances export. A compter du 01/07/2024, ce contrat ne porte plus que sur les créances export en devises étrangères. Le risque de change se trouve transféré à la société d'affacturage Factofinance, permettant à la société de ne pas contracter d'instruments dérivés sur les flux commerciaux.

3.12. INSTRUMENTS FINANCIERS LIES A LA DETTE

La société peut utiliser des instruments financiers pour réduire ses risques de taux d'intérêt.

Les primes afférentes sont alors comptabilisées à l'actif et étalées sur la durée du contrat. Les différentiels de taux versés ou reçus pour chaque période de référence sont comptabilisés en charge ou en produit financier.

Les instruments financiers sont réévalués à la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.13. ENGAGEMENTS DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ET D'INDEMNITES DE DEPART

La société verse les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 20.3 précise cet engagement financier.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Régimes à prestations définies

Afin de couvrir ses engagements de retraite, Clarins verse aux sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes.

3.14. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des remises et des ristournes de fin d'année.

3.15. INTEGRATION FISCALE

La société Famille C est la société mère de l'intégration fiscale. Les principales modalités de la convention d'intégration fiscale sont les suivantes :

- ✓ Le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément,
- ✓ Les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne sont que provisoires car les filiales concernées peuvent toujours les utiliser.

4. ACTIF BRUT IMMOBILISE

4.1 VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	2023	Acquisitions	Cessions / Sorties	Règlement ANC 2023-05 (1)	Virements de poste à poste	2024
Immobilisations incorporelles	1 119 687	30 414	(19)	(32 030)	4 351	1 122 402
Immobilisations en cours	5 327	5 755	--	--	(4 351)	6 731
	1 125 013	36 169	(19)	(32 030)	--	1 129 133
Immobilisations corporelles						
Terrains	237	--	--	--	--	237
<u>Décomposables</u>						
Structure gros œuvre	8 424	580	--	--	2 959	11 963
Lots techniques, second œuvre, aménagement	1 503	2 078	--	--	--	3 582
<u>Non Décomposable</u>						
Equipements divers	22 736	774	(700)	--	536	23 347
Immobilisations en cours	3 528	132	--	--	(3 496)	164
	36 429	3 564	(700)	--	--	39 294
Immobilisations financières						
Titres	555 398	19 500	--	--	--	574 898
Créances rattachées à des participations	--	--	--	--	--	--
Autres	14 566	264	(10 044)	--	--	4 786
	569 964	19 764	(10 044)	--	--	579 684
Total	1 731 406	59 497	(10 763)	(32 030)	--	1 748 111

- (1) Conformément à la première application du règlement ANC n°2023-5, les frais de développement ont été reclassés en solutions informatiques à leur Valeur Nette Comptable à l'ouverture de l'exercice pour un montant de 32 030 K€ et amortis sur la durée d'utilisation résiduelle.

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les investissements réalisés par la société ont concerné :

- 36 169 K€ qui se décomposent principalement en différents projets informatiques (développement de l'ERP, renforcement du backoffice et développement du digital).
- 3 564 K€ en investissements corporels dont 2 927 K€ de construction du nouveau bâtiment de Matières Premières sur le site de Pontoise et 538 K€ de travaux de rénovation sur le site de Ternes.

4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La variation des immobilisations financières sur la période provient des éléments suivants :

- *Augmentation de 19 764 K€ soit :
 - Augmentation de capital de MY Blend pour 19 500 K€
 - Divers : 264 K€
- * Diminution de 10 044 K€ soit :
 - Deux placements QNB de 5 000 K€ arrivés à terme en 2024.
 - Divers 44 K€

5. AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

Au 31 décembre en K€	2023	Augmentations	Vir Poste à Poste / TUP	Règlement ANC 2023-05 (1)	Cessions / Sorties	Reprises	2024
Immobilisations incorporelles	82 193	26 767	0	(32 030)	(19)	--	76 911
Immobilisations corporelles							
Terrains	--	--	--		--	--	--
Décomposables							--
Structure gros œuvre	268	238	--		--	--	505
Lots techniques, second œuvre, aménagement	6 677	352	--		--	--	7 029
Non Décomposable							
Equipements divers	20 278	1 252	--		--	(673)	20 857
	27 222	1 842	--		--	(673)	28 391
Autres Immobilisations Corporelles	--	--	--		--	--	--
Immobilisations financières							
Titres	40 532	19 540	--		--	--	60 071
Total	149 946	48 149	0	(32 030)	(19)	(673)	165 373

Les dépréciations des titres ont été mouvementées suivant les dotations et reprises ci-dessous :

Au 31 décembre en K€	2023	Dotations	Reprises	2023
My Blend	39 171	19 205		58 376
Le Domaine Clarins	165	334		500
Clarins Mexico	1 196			1 196
Total	40 532	19 540	0	60 071

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Clients	78 550	39 709
Effets à recevoir	--	--
Total valeur brute	78 550	39 709
Provisions pour dépréciation	(162)	(162)
Total valeur nette	78 388	39 547

La partie à plus d'un an des créances clients et comptes rattachés se monte à 164 K€ au 31 décembre 2024.

7. AUTRES CREANCES

7.1 AUTRES CREANCES

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Etat - créance d'IS	--	--
Etat - autres créances	13 236	18 284
Comptes courants d'intégration fiscale	3 288	2 441
Autres comptes courants	69 149	41 749
Autres	363	693
Total valeur brute	86 036	63 167
Dépréciations des comptes courants	(251)	(3 157)
Total valeur nette	85 785	60 010

Les autres créances, toutes à moins d'un an, incluent principalement des comptes courants inscrits au nom des sociétés du Groupe pour 69 149 K€ et d'une créance de crédit de TVA de 5 411 K€.

Au 31/12/2024 une dépréciation de compte-courant a été constituée sur la société Le Domaine Clarins pour 251 K€ et celle constituée sur la société My Blend a été reprise pour un montant de 3 157 K€ suite à la recapitalisation de la société.

7.2 PRODUITS A RECEVOIR

<i>Au 31 décembre</i> <i>en K€</i>	2024	2023
Intérêts sur créances rattachés à des participations	--	--
Intérêts courus sur prêts	--	--
Clients, factures à établir	44 611	27 536
Produits à recevoir Etat	--	--
Fournisseurs Avoirs à recevoir	235	601
Intérêts courus bancaires	--	64
Total	44 846	28 201

8. COMPTES DE REGULARISATION

8.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ces charges de 11 764 K€ comprennent essentiellement le loyer du 1er trimestre 2025 du siège de l'avenue de la porte des Ternes, des licences informatiques, et l'achat de crédit carbone pour 2025 et 2026.

8.2 FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNT A ETALER

Les frais d'émission de l'emprunt d'un montant de 50 K€ ont été étalés sur la durée de l'emprunt. Le solde au 31/12/2024 s'élève à 32 K€ et le montant pris en charge dans l'exercice s'est élevé à 7 K€.

9. CAPITAL SOCIAL, PRIMES D'EMISSION ET RESERVES

Au 31 décembre en K€	31/12/2023	Affectation Résultat	Dividendes	Résultat 2024	Variation prov réglementées	31/12/2024
Capital	154 552					154 552
Primes émission, apport, bons souscription...	164 744					164 744
Réserve légale	15 455					15 455
Réserves réglementées	155 890					155 890
Autres réserves	527 260	2 970				530 230
Report à nouveau	53 200	215 489	-50 229			218 460
Résultat	218 460	-218 460		125 970		125 970
Provisions réglementées	5 657				1 405	7 062
Capitaux propres	1 295 217	0	-50 229	125 970	1 405	1 372 363

9.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué au 31 décembre 2024 de 1 545 521 880 actions d'une valeur nominale de 0,1€.

9.2 PRIMES D'EMISSION ET D'APPORT

Les primes d'émission figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports extérieurs reçus en numéraire ou en nature par la société Clarins lors de l'émission des actions constituant le capital. Comme expliqué dans la note 3.1, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission pour leur montant net.

Les primes de fusion figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports des sociétés absorbées reçus en numéraire ou en nature par la société Clarins lors de l'émission des actions constituant le capital.

9.3 RESERVES SPECIALES

Le montant des réserves indisponibles s'élève à 155 890 K€ :

- 20 K€ de reliquat de préservation des droits des attributaires d'actions et des titulaires de BSAP,
- 155 870 K€ provenant de la réduction de capital du 21 novembre 2011 par voie de réduction du nominal de toutes les actions de 1 € à 0.50 €.

9.4 AUTRES RESERVES

Lors de l'Assemblée Générale du 3 avril 2024, le poste « Autres Réserves », après affectation du résultat 2023 pour 2 970 K€, a été porté de 527 260 K€ à 530 230 K€.

9.5 PLANS D' ACTIONS EN COURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de plan d'actions en cours au 31 décembre 2024.

10. PROVISIONS

Au 31 décembre en K€	31/12/2023	Dotations	Reprises		31/12/2024
			utilisées	non utilisées	
Provisions règlementées					
Amort. dérogatoires	5 657	1 441	(36)	--	7 062
Provisions					
Provisions pour risques	20 996	9 645	(902)	(6 223)	23 517
Provisions pour charges	3 139	750	(180)	0	3 709
Total	29 791	11 836	(1 117)	(6 223)	34 288

Les provisions pour risques comprennent principalement les provisions pour mévente de produits pour 23 398 K€.

Les provisions pour charges sont essentiellement constituées de provisions pour charges de personnel.

11. ECHEANCIER DES DETTES AVANT REPARTITION

11.1 SITUATION DES EMPRUNTS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Crédit de trésorerie	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq ans	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 626	7 626	25 000	--
Crédit de trésorerie	--	--	--	--
Soldes créditeurs de banque	53 517	53 517	--	--
Emprunt CT (NEU CP)	45 000	45 000	--	--
Dettes financières diverses	63 389	62 712	--	677
Participation des salariés	7 152	3 208	3 944	--
Total	201 684	172 063	28 944	677

Un emprunt a été souscrit le 29/06/2022 auprès de la CADIF pour un montant de 50 000 K€ sur une durée de 7 ans.

Les dettes financières diverses incluent principalement des comptes courants inscrits au nom des sociétés du Groupe pour 62 712 K€.

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise et bloqués pendant une période de cinq ans.

11.2 PARTICIPATION DES SALARIES

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise suivant l'ancien accord de participation dérogatoire qui a pris fin au 31 décembre 2021 et bloqués pendant une période de cinq ans.

Les échéances de remboursement (y compris les intérêts courus) du fonds de participation, qui auront lieu le 1er juin de chaque exercice sont les suivantes :

Au 31 décembre en K€	2024	2023
2023		3 038
2024	3 208	3 136
2025	1 933	1 877
2026	2 012	1 957
2027	--	--
Total	7 152	10 008
Partie à plus d'un an	3 944	6 970
Partie à moins d'un an	3 208	3 038

12. ECHEANCIER DES DETTES AVANT REPARTITION

12.1 DETTES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre en K€	Montant Brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an et moins de cinq	Dont à plus de 5 ans
Avances & acomptes reçus sur commandes	55 243	55 243	--	--
Dettes fournisseurs	59 787	59 787	--	--
Dettes fiscales et sociales	31 501	31 501	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 493	10 493	--	--
Autres dettes	26	26	--	--
Produits constatés d'avance	2 347	684	1 429	233
Total	159 396	157 733	1 429	233

12.2 CHARGES A PAYER

Au 31 décembre en K€	2024	2023
Intérêts courus	483	4
Factures à recevoir biens & services	24 840	23 466
Avoir à établir	55 243	73 947
Factures à recevoir immobilisations	5 643	6 496
Dettes de personnel	11 767	12 025
Participation et intéressement des salariés	7 893	7 979
Dettes envers les organismes sociaux	5 787	5 711
Dettes envers l'Etat	0	58
Total	111 655	129 686

13. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ces produits d'un montant de 2 347 K€ concernent des refacturations d'utilisation de logiciels aux entités du Groupe.

14. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Au 31 décembre en K€	2024	2023
France	27 428	29 116
Europe (hors France)	111 223	110 938
Autres pays	68 059	62 500
Ventes de marchandises	206 709	202 554
France	47 857	44 451
Europe (hors France)	19 579	15 927
Autres pays	58 651	48 085
Ventes de Prestations de services	126 087	108 462
Total	332 796	311 016

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES DE GESTION COURANTE

La révision du taux de marge nette d'exploitation des filiales européennes a conduit à des ajustements en fin d'année comptabilisés en charges et produits de gestion courante. L'impact dans les comptes de la société au 31 décembre 2024 se traduit par une charge de 56 406 K€ (59 925 K€ en 2023).

Le résultat de change portant sur les flux commerciaux s'élève à une charge nette de 330 K€.

Le montant net des royalties perçus ou à percevoir au titre de l'exercice s'élève à 123 881 K€ (97 351 K€ en 2023).

16. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Au 31 décembre en K€	2024	2023
Produits	183 132	142 219
Charges	(29 951)	(19 947)
Résultat	153 182	122 272

Les produits financiers de l'exercice 2024 incluent principalement les dividendes reçus de filiales pour un montant de 174 458 K€ (2023 : 139 215 K€), de la reprise de provision pour risque financier complémentaire de 6 020 K€ (My Blend).

Les charges financières l'exercice 2024 sont constituées principalement par la dépréciation des titres de la société My Blend pour 19 205 K€, du Domaine Clarins pour 334 K€, des intérêts de cash pooling pour 3 964 K€, des intérêts débiteurs et intérêts des emprunts Neu CP pour 3 795 K€ et des intérêts Factofinance pour 1 544 K€.